



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS (MTPTC)
UNITÉ CENTRALE D'EXÉCUTION(UCE)**

**PROJET DE CONNECTIVITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN DANS LA RÉGION DES CARAÏBES-HAÏTI
(CATCOP)
(P170907)**

PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES)

(Version pour les Négociations)

[25 Mars 2020]

PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PEES)

1. La République d'Haïti mettra en œuvre le Projet de connectivité du transport aérien dans la région des Caraïbes – Haïti (**le Projet**) par le biais de l'Unité Centrale d'Exécution du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC-UCE). L'Association Internationale de Développement (ci-après la **Banque**) a accepté de financer ledit Projet.
2. La République d'Haïti mettra en place des mesures et actions concrètes pour que le Projet soit mis en œuvre conformément aux normes environnementales et sociales (**NES**). Le présent Plan d'Engagement Environnemental et Social (**PEES**) définit les mesures et actions concrètes, les documents ou plans spécifiques, ainsi que les délais pour chacun d'eux.
3. La République d'Haïti respectera également les dispositions de tout autre document Environnemental et Social (E&S) requis par les NES et auquel il est fait référence dans le présent PEES, tels que le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), les Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), et le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et ceci, dans les délais spécifiés dans ces documents. Les documents E&S mentionnés dans le présent PEES peuvent être sujets à des révisions durant la mise en œuvre du projet, avec l'accord écrit préalable de la Banque.
4. La République d'Haïti est responsable du respect de toutes les exigences du PEES tant bien même la mise en œuvre des mesures et actions matérielles est réalisée par MTPTC-UCE.
5. La mise en œuvre des mesures et actions matérielles définies dans le présent PEES sera contrôlée par la République d'Haïti qui fera un rapport à la Banque comme l'exigent le PEES et les conditions de l'accord juridique. La Banque suivra et évaluera les progrès et l'achèvement des mesures et actions matérielles tout au long de la mise en œuvre du Projet.
6. Comme convenu par la Banque et la République d'Haïti, le présent PEES peut être révisé durant la mise en œuvre du Projet, afin de s'adapter aux changements en matière de gestion de projet et aux circonstances imprévues par le Projet ou en réponse à l'évaluation des performances du projet effectuée dans le cadre du PEES lui-même. Dans de telles circonstances, la République d'Haïti et la Banque conviendront des changements à apporter et mettront à jour le PEES pour qu'il reflète les changements convenus. L'accord sur les modifications du PEES sera documenté par l'échange de lettres signées entre la Banque et la République d'Haïti, représentée par le ministre en charge du MTPTC ; MTPTC-UCE divulguera le PEES mis à jour dans les plus brefs délais.
7. Lorsque des changements, des circonstances imprévues ou les performances du Projet entraînent une modification des risques et des impacts durant la mise en œuvre du Projet, la République d'Haïti fournira des fonds supplémentaires, le cas échéant, pour la mise en œuvre d'actions et de mesures visant à réduire ces risques et impacts, notamment ceux menaçant l'environnement, la santé et la sécurité, les risques liés à l'afflux de main-d'œuvre, l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel.

Projet de Connectivité du Transport aérien dans la Région des Caraïbes – Haïti (CATCOP) Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)		
MESURES ET ACTIONS MATERIELLES	CALENDRIER	ENTITÉ / AUTORITÉ RESPONSABLE
SUIVI ET RAPPORTS DU PEES		
<p>A</p> <p>RAPPORTS REGULIERS</p> <p>Préparer et soumettre régulièrement à la Banque des rapports sur la performance en matière de gestion environnementale, sociale, de la santé et de la sécurité liée au projet, y compris, mais sans s'y limiter, la mise en œuvre du PEES, l'état d'avancement de la préparation et de la mise en œuvre des instruments Environnementaux et Sociaux requis par le PEES, les activités de mobilisation des parties prenantes, et le fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes.</p>	<p>Rapports semestriels, soumis au plus tard 45 jours après la fin de chaque semestre.</p>	<p>MTPTC-UCE</p>
<p>B</p> <p>NOTIFICATION D'INCIDENTS ET D'ACCIDENTS</p> <p>Notifier la Banque sans délai de tout incident ou accident en lien avec le Projet qui a ou est susceptible d'avoir de graves conséquences sur l'environnement, les communautés impactées, le public ou le personnel (à titre indicatif, accidents du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples, tous cas d'exploitation et d'abus sexuels, de harcèlement sexuel et de violence contre les mineurs). Détailler l'incident ou l'accident, en indiquant les mesures immédiates prises pour y faire face et les informations mises à disposition par les fournisseurs ou prestataires et par l'entité de supervision, si applicable.</p> <p>Par la suite, comme indiqué par la Banque, préparer un rapport sur l'incident ou l'accident et proposer toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter qu'il ne se reproduise.</p>	<p>A reporter le plus tôt possible, et au plus tard 48 heures, après avoir pris connaissance de l'incident ou de l'accident.</p> <p>Un rapport ultérieur sera fourni dans les meilleurs délais à la Banque/Association, comme indiqué.</p>	<p>MTPTC-UCE</p>
<p>C</p> <p>RAPPORTS MENSUELS DES ENTREPRENEURS</p> <p>MTPTC-UCE exigera des entrepreneurs, y compris les entités de contrôle et les consultants, de fournir des rapports de suivi mensuels sur les aspects sociaux, environnementaux, de santé et de sécurité. Ces rapports mensuels seront transmis par MTPTC-UCE, à la Banque sur requête.</p>	<p>Sur demande de la Banque.</p>	<p>MTPTC-UCE</p>
NES 1 : ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX		

Projet de Connectivité du Transport aérien dans la Région des Caraïbes – Haïti (CATCOP)
Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)

MESURES ET ACTIONS MATERIELLES		CALENDRIER	ENTITÉ / AUTORITÉ RESPONSABLE
1.1	<p>STRUCTURE ORGANISATIONNELLE Établir et maintenir une structure organisationnelle au sein du MTPTC-UCE qui comprend un chargé de Projet, un spécialiste en sauvegarde environnementale et un spécialiste en sauvegarde sociale, ayant les qualifications et l'expérience requises par la Banque. Cette structure pourra être renforcée par d'autres spécialistes, selon les activités prévues, pour appuyer la gestion des risques environnementaux et sociaux.</p>	<p>Avant approbation du Projet par la Banque et durant la durée du Projet.</p>	<p>MTPTC-UCE</p>
1.2	<p>ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE Mettre à jour et adopter les résultats de l'évaluation environnementale et sociale préparée pour le Projet et mettre en œuvre ses mesures d'atténuation de manière acceptable par la Banque.</p>	<p>Une évaluation préliminaire a été préparée et est incluse dans le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP). Ladite évaluation et ses mesures d'atténuation seront approfondies dans les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) (un PGES pour les travaux de génie civil à l'aéroport Toussaint Louverture de Port-au-Prince et un autre PGES pour les travaux de génie civil de l'aéroport Cap Haïtien).</p>	<p>MTPTC-UCE</p>
1.3	<p>PLANS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE Élaborer, divulguer, consulter, adopter et mettre en œuvre les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour les travaux de génie civil à l'aéroport de Port-au-Prince Toussaint Louverture, et à l'aéroport de Cap Haïtien, d'une manière acceptable par la Banque.</p>	<p>Les PGES seront finalisés et soumis pour la révision et approbation de la Banque, avant le lancement de la procédure d'appel d'offres pour les travaux de génie civil dans les aéroports respectifs.</p>	<p>MTPTC-UCE</p>

Projet de Connectivité du Transport aérien dans la Région des Caraïbes – Haïti (CATCOP)
Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)

MESURES ET ACTIONS MATERIELLES			CALENDRIER	ENTITÉ / AUTORITÉ RESPONSABLE
1.4	<p>GESTION DES ENTREPRENEURS ET DES FOURNISSEURS Établir et mettre en œuvre des procédures de gestion des fournisseurs, entrepreneurs et de leurs sous-traitants. Ces procédures doivent intégrer entre autres, les aspects pertinents du PEES - notamment les PGES, le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), les mesures de gestion de la sécurité et tout autre normes environnementales, sociales, de santé et de sécurité dans les documents d'appel d'offre et contrats de travail. Ensuite, assurer que les entrepreneurs et fournisseurs respectent les spécifications environnementales, sociales, de santé et de sécurité de leurs contrats respectifs.</p>	Avant le lancement des procédures d'appel d'offres pour les entrepreneurs et fournisseurs.	MTPTC-UCE.	
1.5	<p>INTERVENTION D'URGENCE CONTINGENTE En cas d'urgence nécessitant l'activation de la composante d'intervention d'urgence contingente du projet, il faudra préparer, adopter et divulguer tous les instruments Environnementaux et Sociaux conformément au Manuel des Operations CER, requis avant d'entreprendre les activités d'intervention d'urgence, afin d'assurer la conformité avec les NES d'une manière acceptable par la Banque.</p>	Décaissement soumis aux dites conditions comme indiquées dans l'accord légal du Projet.	MTPTC-UCE ou tout autre entité/ministère/agence désignée par la République d'Haïti pour la composante d'Intervention d'urgence contingente du Projet conformément au Manuel d'Operations CER	
NES 2 : EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL				
2.1	<p>PROCÉDURES DE GESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE Établir, adopter et mettre en œuvre les Procédures de Gestion de la Main d'œuvre du Projet d'une manière acceptable par la Banque.</p>	Avant l'approbation du Projet par la Banque. Ces procédures devront être appliquées tout au long du Projet.	MTPTC-UCE	
2.2	<p>MECANISME DE GESTION DE PLAINTES POUR LES EMPLOYÉS DU PROJET Élaborer, maintenir et mettre en œuvre un mécanisme de gestion de plaintes pour tous les employés du Projet comme indiqué dans les Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre et en conformité avec la NES 2.</p>	Le mécanisme de gestion des plaintes est opérationnel avant le recrutement des employés pour le Projet, et est maintenu tout au long de la mise en œuvre du Projet.	MTPTC- UCE	
2.3	<p>SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST) Élaborer et mettre en œuvre des mesures pour la santé et la sécurité au travail qui seront ensuite spécifiées dans les PGES.</p>	Même délai que la préparation des PGES.	MTPTC-UCE	
NES 3 : UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET PRÉVENTION ET GESTION DE LA POLLUTION				

Projet de Connectivité du Transport aérien dans la Région des Caraïbes – Haïti (CATCOP)
Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)

MESURES ET ACTIONS MATERIELLES		CALENDRIER	ENTITÉ / AUTORITÉ RESPONSABLE
3.1	GESTION DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES DANGEREUSES Élaborer et adopter des mesures et actions pour la gestion des déchets et des matières dangereuses qui devront être incluses dans les PGES.	Même délai que la préparation des PGES.	MTPTC-UCE
3.2	EFFICACITE DES RESSOURCES ET PREVENTION ET GESTION DE LA POLLUTION Les mesures relatives à l'utilisation efficace des ressources ainsi que la prévention et la gestion de la pollution devront être prises en compte dans les PGES.	Même délai que la préparation des PGES.	MTPTC-UCE
NES 4 : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES COMMUNAUTES			
4.1	SECURITE DU TRAFIC Adopter et mettre en œuvre des mesures et actions pour évaluer et gérer les risques de circulation et la sécurité aérienne conformément aux PGES.	Même délai que la préparation des PGES.	MTPTC- UCE
4.2	SANTE ET SECURITE DES COMMUNAUTES Élaborer, adopter et mettre en œuvre des mesures et actions pour évaluer et gérer les risques et impacts spécifiques affectant les communautés du fait des activités du Projet. Ces mesures doivent être détaillées dans les PGES.	Même délai que la préparation des PGES.	MTPTC-UCE
4.3	RISQUES DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE, D'EXPLOITATION ET D'ABUS SEXUELS Élaborer et adopter des mesures et actions pour évaluer et gérer les risques de violence basée sur le genre, d'exploitation et d'abus sexuels et d'harcèlement sexuel dans les PGES telles que, entre autres, un code de conduite qui sera présenté et signé par tous les employés du Projet	Même délai que la préparation des PGES.	MTPTC-UCE
4.4	PERSONNEL DE SECURITE Élaborer, adopter et mettre en œuvre un plan de gestion du personnel de sécurité dans le cadre des PGES, en accord avec les recommandations de la NES 4 et d'une manière acceptable par la Banque.	Même délai que la préparation des PGES.	MTPTC-UCE
NES 5 : ACQUISITION DES TERRES, RESTRICTIONS À L'UTILISATION DES TERRES ET RÉINSTALLATION FORCÉE			

Projet de Connectivité du Transport aérien dans la Région des Caraïbes – Haïti (CATCOP) Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)		
MESURES ET ACTIONS MATERIELLES	CALENDRIER	ENTITÉ / AUTORITÉ RESPONSABLE
Non Applicable.		
NES 6 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES BIOLOGIQUES		
6.1	RISQUES ET EFFETS SUR LA BIODIVERSITÉ Mettre en œuvre des mesures et actions ciblées pour minimiser les risques et impacts sur la biodiversité et assurer la gestion durable des ressources naturelles dans le cadre des PGES.	Même délai que la préparation des PGES. MTPTC-UCE
NES 7 : POPULATIONS AUTOCHTONES / COMMUNAUTÉS LOCALES TRADITIONNELLES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE HISTORIQUEMENT DÉFAVORISÉES		
Non Applicable.		
NES 8 : PATRIMOINE CULTUREL		
Non Applicable.		
NES 9 : INTERMÉDIAIRES FINANCIERS		
Non Applicable.		
NES 10 : MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES ET INFORMATION		
10.1	PREPARATION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES Élaborer, publier, consulter, adopter et mettre en œuvre un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) pour le Projet, d'une manière satisfaisante pour la Banque.	Une première version du PMPP a déjà été préparée, consultée et divulguée. Un PMPP révisé, satisfaisant pour la Banque, sera finalisé d'ici le 31 mars 2020 et ensuite mis en œuvre tout au long du projet. MTPTC-UCE
10.2	MECANISME DE GESTION DES PLAINTES Élaborer, maintenir et faire fonctionner un mécanisme de gestion des plaintes, tel que décrit dans le PMPP.	Le Mécanisme de Gestion des plaintes sera mis en œuvre durant toute la durée du projet. MTPTC-UCE
RENFORCEMENT DE CAPACITE (FORMATION)		

Projet de Connectivité du Transport aérien dans la Région des Caraïbes – Haïti (CATCOP) Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)			
MESURES ET ACTIONS MATERIELLES		CALENDRIER	ENTITÉ / AUTORITÉ RESPONSABLE
RC1	FORMATIONS POUR LES ACTEURS DU PROJET Formation pour le personnel de l'UCE travaillant sur le Projet, les Parties Prenantes et les bénéficiaires sur: <ul style="list-style-type: none"> • Les aspects spécifiques de l'évaluation environnementale et sociale, • La sécurité du trafic, • Les questions de violence sexiste, • Le code de conduite, • Préparation et réponse aux situations d'urgence • Autres (à déterminer en fonction des besoins). 	Après approbation du Projet par la Banque. Tout au long de la mise en œuvre du Projet.	MTPTC-UCE
RC2	FORMATION DES TRAVAILLEURS DU PROJET Organiser des séances de formations à l'intention des travailleurs du Projet afin de les rendre plus conscients des risques et atténuer les impacts du Projet sur la santé et la sécurité au travail (SST) pour les employés, et les impacts sur les populations locales et les usagers des aéroports.	Tout au long de la mise en œuvre du Projet.	MTPTC-UCE
RC3	FORMATION POUR LES ENTREPRENEURS Organiser une séance de formation à l'intention des fournisseurs et prestataires sur les risques et impacts sociaux et environnementaux et les exigences des NES.	Avant le démarrage des travaux.	MTPTC-UCE